

# COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT CHEZ BANQUE PSA FINANCE

## Pratique comptable actuelle

Les encours de crédit de Banque PSA Finance comprennent les encours sains, qui correspondent aux encours de crédit sans incident de paiement ou avec incident datant de moins de 90 jours, et les créances douteuses. Les risques d'impayés liés aux encours de crédit font l'objet :

- Pour la clientèle finale :
  - d'une provision générale sur les encours sains, évaluée statistiquement sur base du taux de pertes sur encaissements des financements à la clientèle finale ;
  - de provisions sur créances douteuses évaluées en fonction de l'évolution historique du risque.

Au-delà de 150 jours de retard de paiement, la créance douteuse est passée par pertes.

- Pour le financement réseau :
  - d'une provision générale sur base de 0,5 % des encours ;
  - de provisions calculées au cas par cas.

## IFRS

En application de la norme IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, la notion de provision disparaît au profit de celle de perte de valeur : une perte de valeur vient corriger la valeur au bilan d'une créance pour la ramener à sa juste valeur, ou valeur recouvrable. Les pertes de valeur ne peuvent être constatées qu'après la survenance d'un événement caractérisant la dépréciation de la valeur d'une créance. Ce fait générateur est appelé « loss event ». La perte de valeur est évaluée par comparaison de la valeur nette comptable de la créance avec les flux de recouvrement estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif du crédit.

## Impacts sur les comptes du groupe

### **Suppression des provisions sur encours sains sans impayés**

Aucune perte de valeur ne peut être enregistrée au titre des encours sains sans incident de paiement. Les provisions qui couvraient ces encours (clientèle finale et financement réseau) au 31 décembre 2003 sont annulées en contrepartie directe de la situation nette dans le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- **Dépréciation des encours de financement détail**

Les créances douteuses à plus de 150 jours, antérieurement passées par pertes, sont réintégrées dans le bilan IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004, en contrepartie directe de la situation nette.

### **Une dépréciation des encours détail dès le premier jour d'impayé**

L'existence d'un impayé caractérisant un « loss event », la totalité de l'encours restant dû est dépréciée, dès le premier jour d'impayé, en fonction de sa probabilité de passage en créance douteuse et du taux de pertes finales estimé.

### **La dépréciation des créances douteuses des encours détail**

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif des créances douteuses, qui correspondent aux impayés de plus de 90 jours. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes finales actualisées, sur base duquel sont calculées les pertes de valeur à porter en dépréciation des créances.

L'écart d'évaluation entre la perte de valeur IFRS et la provision constituée en normes françaises est enregistré directement dans la situation nette d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- **Dépréciation des encours de financement réseau**

Comme précédemment pour la provision, la perte de valeur sur créances douteuses reste calculée au cas par cas.

Ces changements de méthodes, comptabilisés en IFRS en contrepartie directe de la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004, sont traduits de façon identique dans les états financiers établis selon les normes françaises.

Notamment, des données statistiques sur les pertes antérieurement constatées ont été collectées pour la future mise en œuvre des recommandations de Bâle II (adéquation des fonds propres), permettant de dégager un taux de pertes finales par catégorie de crédit. L'utilisation de ces taux de pertes finales dans l'évaluation du risque encouru permet d'améliorer l'information financière. En conséquence, les créances douteuses antérieurement passées par pertes ont été réinscrites au bilan et dépréciées à hauteur du risque encouru.